

Habilitation Electrique non électricien

Recyclage Modules BS, BE Manœuvre, HE Manœuvre

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

Durée

1,5 jour avec évaluations

Effectif

8 stagiaires

Validité

Recyclage obligatoire tous les 3 ans

Règlementation: Article R.4544-10 du code du travail
Norme NF C 18-510

Objectif :

- Réactualisation des savoirs et savoir-faire

Matériel s pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Installations de l'entreprise, installations électriques pédagogiques du centre de formation, tableaux électriques pédagogiques
- Macarons, cadenas, banderoles, coffret de chantier, VAT, pince ampèremétrique...

Programme :

Savoir et savoir-faire :

- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisations et interdits, zone...)
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation
- Citer les équipements de protection collective
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations
- Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention de remplacement et de raccordement (pour les BS)
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Evaluation : théorique et pratique

A l'issue de la formation, le formateur formulera un avis, aidant ainsi l'employeur à définir le contenu du titre d'habilitation

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité...)